

Le 22 octobre un peu avant l'audience arrive encore de la part du promoteur une note complémentaire de 15 pages et 165 pages d'annexes.... Hélas dans ce type de procédures, il est impossible de demander la remise de l'audience.

Notre avocat a pu plaider et sur la recevabilité de notre recours et sur le fond du dossier. Nous avons déposé trois témoignages individuels déclarant que les plans modifiés étaient absents du dossier à consulter pour vérifier si le permis pouvait être octroyé.

Par ailleurs, l'attitude générale du promoteur ne fait que renforcer notre pugnacité à lutter pour l'avenir du quartier.

La décision tombera le **26 novembre** prochain. Soit le Collège estime que le permis d'environnement ne pouvait être octroyé ou que le dossier de consultation contenait des irrégularités et vous pouvez être soulagés (jusqu'à l'épisode suivant), soit le Collège estime que le recours du Collectif 1727 n'est pas recevable ou que le permis pouvait être octroyé et vous pouvez craindre l'action suivante du promoteur.

Nous veillons au grain.

Entre-temps, nous avons dû entamer nos réserves financières constituées des contributions des comités de quartier et associations de copropriétés et des généreux dons de riverains. Nous aimerions nous adresser à tous ceux qui n'ont pas encore contribué : si toutes les personnes qui ont signé la pétition nous versent cinq euros (ou plus bien sûr), nous aurons à nouveau une réserve suffisante pour envisager une procédure devant le Conseil d'Etat, procédure qui semble s'annoncer de plus en plus inéluctable. Vous pouvez verser pour le Collectif 1727 au n° de compte **BE47 5230 8050 0880** du Comité de quartier Opale-Opaal Wijkcomité. De la plus petite à la plus grande contribution, cet argent est intégralement utilisé pour la défense juridique de notre dossier et des frais d'impression. Nous nous engageons à ce que toute personne faisant le moindre versement pour cette lutte sur ce compte puisse consulter, à la moindre demande, la comptabilité. Bien sûr, le nom des donateurs sera anonymisé (sauf volonté expresse contraire).

Nous vous écrivons dès réception de la décision du Collège de recours.

Pour le Collectif 1727

Bob